

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, frais de poste non compris... Et 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 9 SEPTEMBRE 1851.

No. 99.

La justice à Rome.

[Sous ce titre, la Presse (journal de France.) a tout récemment publié un tissu d'assertions mensongères, où se révèle une rage d'apostat et de banni. Les faits qu'on va lire nous ont été certifiés, dit ce journal. Quelle garantie! Les gens qui fabriquent de fausses notes diplomatiques sont-ils jamais à court de calomnies? Quant à la Presse, elle accepte comme vrai tout ce qui peut servir les haines et les convoitises auxqueltes le parti révolutionnaire prostitue le nom de principes. Elle croit tout ce qu'il plaît à ses révolutionnaires italiens de dire sur les prisons de Rome, comme elle entend qu'on ajoute foi à ses échetés d'aliénés sur la *paillle du cachot* où mourit M. Proudhon. Toutes ces allégations ont, en effet, le même but et méritent la même confiance. Voici comment l'Univers en fait justice:]

Pour comprendre ce que la Presse peut oser quand il s'agit de Rome, il faut rappeler ce qu'elle ose quand il s'agit de Paris, quand elle parle de faits accomplis sous nos yeux. Nous l'avons montrée disant de M. Proudhon qu'il *possédait sur la paillle des prisons*, qu'il *était entré dans un cachot*. Infortuné de ces déclamations, qui tendaient à devenir périodiques et sur lesquelles la Presse échafaudait, selon son usage, tout un système, nous lui avons dit que M. Proudhon était bégé de manière à écrire tout à son aise; que, de plus, il était autorisé à sortir, et sortait. Comment la Presse nous a-t-elle répondu? A-t-elle nié ces deux faits, a-t-elle seulement prétendu les ignorer? Non. Cette fois, elle a perdu son aplomb. Au lieu de nous jeter une de ces affirmations prestes et tranchantes qu'elle prodigue habituellement, elle s'est empêtrée dans un fouillis de divagations. Elle nous a parlé des *pseudonymes* de M. Guizot, de *scélérats* de M. Berryer, de *cerceaux chauffés* de M. Proudhon, des anciennes relations de son rédacteur en chef avec M. de Persigny, de l'élection du 10 décembre, de la candidature du général Cavaignac, de M. de Lamennais, de M. Duchâtel, de M. Faucher, etc. Elle nous a même donné, au milieu de questions insidieuses ayant un faux air d'affirmations, la définition du mot *cachot* d'après le *Dictionnaire national*. Notre réponse est sortie intacte de tout ce verbiage. La Presse ne pouvait y toucher, car personne n'ignore dans le parti républicain combien, en fait, la peine infligée à M. Proudhon a été adoucie, et ces adoucissements, dans le parti conservateur, personne ne les blâme. La Presse savait tout cela comme nous, mieux que nous, et cependant elle n'a pas craint de dire que l'ancien rédacteur du *Peuple* était *entré dans un cachot* et *y mourrait sur la paillle*. Voilà le journal qui dépose contre les prisons de Rome. Voyons sa déposition.

La Presse accuse en se retranchant derrière des dénégations anonymes; nous lui répondons en nous appuyant sur le témoignage du docteur Gaetano Valerj, qui connaît les prisons de Rome pour les avoir souvent visitées, un double titre de médecin et de délégué de la société de Saint-Jérôme. Pour prévenir toute chicane, nous ajouterons que M. Valerj a quitté Rome postérieurement à l'époque où la Presse fait remonter le régime qu'elle prétend flétrir.

Les prisons de Rome ont une *salle commune*. Telle est la première monstruosité dénoncée par la Presse. Mais il nous semble que le régime cellulaire n'est pas encore établi partout en France, et que, de plus, on le regardait généralement comme une aggravation de

peine. La Presse n'a-t-elle pas elle-même enregistré, à ce sujet, les réclamations de certains détenus politiques contre la prison de Mazas? Elle ajoute, il est vrai, qu'à Rome la salle commune est infecte. Nous avons visité en France les salles communes des diverses prisons et nous devons avouer qu'elles ne nous ont point paru exemptes de tout inconvénient de cette nature. L'odorat n'y était pas flatté. Il doit en être de même à Rome; il en est de même partout où les prisonniers sont nombreux. Mais dans les prisons romaines, comme dans les prisons françaises, des mesures de propreté sont prescrites et imposées. Que les détenus s'y soumettent le moins possible, c'est, hélas! une vérité universellement connue.

La Presse affirme que tout détenu qui exhale trop vivement son désespoir est chargé de chaînes. Elle ajoute qu'avant la révolution de 1818, les fers pesaient vingt-trois kilos et qu'ils en pèsent quarante-huit aujourd'hui.

A Rome, comme en France, les prisonniers qui réclament trop vivement sont punis. On les met au cachot. L'usage des fers est rare; il est faux que leur poids ait été porté de vingt-trois kilos à quarante-huit. La Presse n'explique pas ce qu'elle entend par un désespoir exhalé trop vivement; mais elle avoue, dans une autre partie de son article, que les détenus de la prison Saint-Michel ont *insulté et frappé* le secrétaire de la Consulta et le fiscal-général, afin de prouver qu'ils n'étaient point dupes de leurs *ironiques paroles de charité*. La Presse déclare ne pas s'étonner de tels actes; nous ne nous étonnons pas, nous, qu'on les punisse.

La Presse dit qu'un châtiement des fers on ajoute des coups de verges sur les épaules et sur le bas des reins; c'est là le *castello* déjà fort exploité par le *National*. Nous répondrons à la Presse comme au *National* que la peine du *castello* n'existe pas. Ils ont beau doubler sur ce point leur témoignage de celui des journaux révolutionnaires et ministériels de Paris, ils ne feront pas qu'une calomnie répétée cent fois, et que les feuilles intéressées à la produire s'empressent à tour de rôle, devienne une vérité. Le *castello* était autrefois en usage, non pas dans les prisons de Rome, mais dans les bagnes, pour les cas extrêmes graves. Cette peine a été supprimée, même avant qu'on eût cessé en France de frapper les marins. Les directeurs des bagnes ont souvent déclamé contre cette suppression; ils ont dit que ce moyen de répression était nécessaire pour maintenir l'ordre parmi les forçats; qu'on pouvait en limiter l'application, mais qu'il fallait au moins le conserver à titre de menace. Leurs instances sont restées inutiles. Le *castello* n'a pas été rétabli. Quelques employés ont enfreint cette défense. Les uns ont été suspendus ou frappés de quelque autre peine; les coupables ont été révoqués.

De la salle commune, la Presse passe dans les cellules. Elles les déclare trop petites et en conclut que les détenus n'y ont pas d'air en quantité suffisante.

Nous ne pouvons opposer aujourd'hui des chiffres exacts aux chiffres de la Presse sur la longueur et la largeur des cellules; mais nous pouvons lui dire, d'après le témoignage de M. le docteur Valerj, qu'elle calomnie sur ce point comme sur les précédents. Si les prisonniers des cellules manquaient d'air, si ceux de la salle commune étaient entassés dans un bouge hideux, au milieu de matières fétides, la mort aurait bientôt dépeuplé les prisons. M. Valerj nous déclare qu'il est connu de tout le monde à Rome que jamais un prisonnier n'a succombé aux maladies qu'en-

gendrèrent un tel état de chose; aucun cas de fièvre typhoïde, ajoute-t-il, n'a même été signalé depuis longtemps dans les prisons de Rome, malgré les fortes chaleurs de l'été. Or, la fièvre typhoïde serait la conséquence inévitable des faits dénoncés par la Presse. Les calculs de la feuille socialiste sur les mètres cubes d'air que peuvent contenir les cellules et la salle commune ne prévaudront pas contre cet argument. Quant aux mauvaises odeurs, dans une certaine limite, elles sont inévitables. Les prisonniers ne peuvent sortir de leurs cellules à volonté. C'est une règle assez générale, et elle a partout les mêmes inconvénients. On les subit à Belle-Isle et à Doullens comme à Rome.

La Presse prétend que plusieurs prisonniers ont les pieds déchirés par leurs fers et que les vers se sont déjà attachés à leurs plaies. C'est ainsi, ajoute-t-elle, que le gouvernement des prisons tue les hommes qu'il n'ose pas livrer au bourreau.

Il faut vaincre les sentiments que soulèvent de telles injures pour ne leur opposer que des faits. Le médecin visite les fers de tout détenu soumis à cette peine, afin de voir s'ils le blessent. Le cas échéant, il peut, sans autorisation préalable du directeur, faire enlever les fers, et c'est une mesure qu'il n'hésite jamais à prendre. Si le détenu tombe malade, on le transporte à l'hôpital, où l'usage des chaînes est absolument inconnu. A Toulon, cependant, il y a des chaînes dans l'hôpital du bague. L'histoire de la vermine qui rongee les chairs des *condamnés vivants* et que les fers entretiennent n'est donc qu'une révoltante calomnie.

Convaincu que le public auquel elle s'adresse la croira d'autant mieux qu'elle fera de plus hideuses peintures et emploiera de plus gros mots, la Presse n'hésite pas à traiter de *voleurs* et d'*assassins* tous les infirmiers et les médecins en *sous-ordre* chargés du service des hôpitaux dans les prisons romaines. Elle ajoute que les médecins en chef délèguent leur autorité et leurs fonctions à ces misérables. Cette déléguation est interdite et elle n'existe pas. Les médecins en chef ne sont remplacés que pour cause d'absence ou de maladie constatée; dans ce cas, ils ont pour suppléants des médecins ayant fait leurs preuves d'aptitude et offrant toutes garanties. Les infirmiers perdraient leur modeste emploi le jour où leur moralité serait soupçonnée. Est-il besoin de dire qu'on ne les prend pas parmi les assassins? On met les assassins au bague et non à l'infirmier. Dans les prisons de Rome, comme dans les prisons françaises, certains détenus peuvent être chargés d'un emploi subalterne; mais cette exception, basée sur telle ou telle circonstance qui milite en faveur du détenu ainsi favorisé, n'est pas plus une règle dans les Etats romains que chez nous.

Du reste, les prisons de Rome sont des prisons. Ceux qui la loi y enferme les trouvent mauvais. Le fait est assez général. Les détenus politiques réclament plus vivement que les autres. C'est encore dans l'ordre. Les prisonniers de Belle-Isle, du Mont-Saint-Michel et de Doullens ne font-ils pas entendre sans cesse les plus violentes réclamations? Ils se plaignent des cellules et des salles communes, du défaut d'air et de la nourriture, de la brutalité des geôliers et des procédés du directeur. Ces réclamations ont retenti cent fois dans les journaux rouges; elles ont été portées à la tribune, et jamais l'Assemblée nationale ne les a cru fondées. Les prisonniers politiques de Rome ne font donc qu'imiter les prisonniers politiques de France. Ces derniers n'ont-ils pas dernièrement pro-

testé par une émeute contre la cruaauté dont on avait fait preuve en leur donnant du bœuf à la mode trois fois en une semaine? Voilà les exemples que nous avons sous les yeux et que tout homme impartial se rappellera avant de prononcer sur les calomnies dont la Presse s'est rendue l'organe.

Cependant il existe à Rome un abus que nous voulons signaler, abus que l'administration ne tolérerait pas en France, et qui sera maintenu, nous l'espérons, car il prend sa source dans l'esprit chrétien. Depuis longtemps il s'est formé, sous le nom de Congrégation de Saint-Jérôme, une société libre, ayant pour but de veiller au bien-être des prisonniers. Cette société compte parmi ses membres beaucoup des hommes les plus distingués de la noblesse, de la prêlature, du barreau, etc. Chaque jour plusieurs délégués de l'association font la visite des prisons; ils voient les détenus valides comme les malades; ils inspectent les salles communes et les cellules; ils vérifient la quantité des aliments et leur qualité; ils surveillent la confection des vêtements. En un mot, la société de Saint-Jérôme tient de la sollicitude du Gouvernement, de sa facilité et de l'usage un droit absolu de contrôle. Elle peut même, sans en rendre compte, nommer et révoquer certains employés. De tels droits embarrassent souvent l'action administrative; mais bien qu'aucune loi ne les consacre, ils sont respectés, parce qu'à Rome on respecte tout ce qui se fait au nom et en vue de la charité. On y oublie que les prisonniers ont mérité leur sort, pour voir surtout en eux des malheureux à secourir.

Nous n'avons pas relevé toutes les assertions de la Presse; mais qu'elle soit tranquille, nous ne lui ferons grâce d'aucune. Les faits sur lesquels des renseignements précis nous manquent encore sont incontestablement de la même famille que ceux dont nous nous sommes occupés jusqu'ici. Nous l'affirmons aujourd'hui, plus tard nous le prouverons. Cet article n'est qu'un a-compte.

Nouvelles de Constantinople.

Un des fâcheux effets de la division qui a éclaté vers 1846 au sein de la nation arménienne-catholique a été d'engager dans une opposition nuisible à la foi et à l'Eglise des gens qui, nous aimons à le croire, n'avaient dans le principe que des intentions bonnes et utiles. Mais, comme il arrive trop souvent aux réformateurs, au lieu de prendre conseil de la prudence, de savoir attendre et de respecter l'autorité compétente, ils se sont laissés emporter par l'ardeur de leur zèle inconsidéré qui, trouvant un obstacle dans la hiérarchie ecclésiastique, n'a point reculé devant le scandale d'une lutte ouverte et passionnée. Rome dans l'intervalle, avait nommé six nouveaux Evêques pour les catholiques de l'Asie-Mineure et de l'Arménie, qui, jusqu'à présent, relevaient du siège unique de Constantinople. Que font alors quelques-uns des soi-disant amis du progrès? Au lieu d'accueillir avec joie cette mesure du St. Siège, sauf à lui soumettre ensuite respectueusement les observations que les circonstances et l'intérêt général de la nation pouvaient suggérer; ils osent déclarer qu'ils ne reconnaissent pas ces prélats, attendu que la nation n'avait point été consultée sur leur nomination, invoquant un prétendu droit traditionnel et ancien que nos gallicans, lorsqu'ils existaient, n'auraient pas manqué de décorer du nom de *liberté arménienne*. Le conseil fut donc donné par eux à

la Porte de refuser aux nouveaux Evêques le *bérol* ou lettre officielle d'investiture. C'était précisément dans les jours où l'intolérance protestante ameutait toute l'Eglise établie d'Angleterre contre l'élection de S. Em. le Cardinal Wiseman. Est-il surprenant que les sectaires de Mahomet aient cédé aux mauvaises passions dont le ministère et le Parlement anglais donnaient la déplorable exemple? Mais puissent les anglais imiter à leur tour les mahométans du ministère et du Grand-Conseil de Constantinople! Ceux-ci, mieux informés, viennent de remettre les *bérols* ou lettres d'investiture au représentant français.

Cette négociation, menée avec prudence et avec une parfaite intelligence des droits du Saint-Siège, fait le plus grand honneur à M. de la Valette. Au nom du protectorat qui affranchit, sous le général Guilleminot, ces mêmes arméniens-unis, il a été accepté avec bienveillance par la Porte, comme l'arbitre conciliateur des deux partis. Le résultat de l'arrangement est que la nation catholique n'a aucunement le droit de proposer au Saint-Siège ses Evêques, mais qu'un conseil composé des six Evêques déjà élus, du patriarche chargé des intérêts civils et de six laïques choisis parmi les notables, pourra recommander des candidats à Rome, sans toutefois avoir la témérité de les imposer en aucune façon. La présentation est seulement une faveur ou une concession demandée à l'indulgence paternelle du Souverain-Pontife. La sage composition du Conseil a écarté des prétentions de suffrage universel et d'élections démocratiques qui, mises en avant sous le nom spécieux de progrès, n'auraient eu d'autre résultat que d'augmenter les éléments de discorde et d'ouvrir une porte à certaines opinions suspectes et dangereuses. La cause du Saint-Siège et de l'autorité a donc triomphé dans le Divan par la bonne intervention de la France; heureux argure pour le succès de l'autre négociation non moins importante des Lieux-Saints de la Palestine.

L'état du clergé grec dans la Macédoine vient d'être étudié et révélé par une commission spéciale que le gouvernement turc avait envoyée sous la conduite de Sami-Pacha. La réalité des scandales et autres misères qui affligent cette portion de l'Eglise byzantine a dépassé toutes les conjectures. Le peuple y gémit opprimé et ruiné par les Evêques envoyés du Pinar qui doivent payer le fermage de leurs diocèses. La Porte dans l'intérêt de ces populations malheureuses, voudrait mettre un terme aux abus en fixant les traitements du clergé qu'elle se chargerait ensuite de payer elle-même; mais elle trouve une résistance désespérée dans l'opposition qui a intérêt à maintenir l'ancien régime.

L'Académie des Sciences et des Lettres de Constantinople est enfin constituée. Elle se compose de quarante membres ordinaires et d'un nombre illimité de membres extraordinaires ou correspondants. Ceux-ci n'ont pas besoin de savoir le turc; il leur suffit de se rendre utiles à l'instruction publique du pays par un ouvrage écrit en quelque langue que ce soit. Nous ne doutons point que cette prime d'encouragement offerte à une classe assez nombreuse en France et en Europe ne stimule son zèle et ne provoque l'envoi de beaucoup de livres. Or, que M. M. les auteurs sachent que leurs services seront cotés à un triple taux. Si quelqu'un, dit le règlement, a traduit un livre de sa propre volonté, sans nécessité apparente, mais qui se recommande par son utilité bien constatée, cet ouvrage sera mis au rang du troisième degré.

YESTERDAY.

LA LAMPE D'ARGENT.

(RECIT POPULAIRE.)

I.

Vous connaissez ces nuits sombres, ces nuits lugubres, que l'on appelle des nuits noires. Pas de lune, pas d'étoiles. Les rivières semblent rouler de l'encre, les chemins ont bien une petite teinte noire-grise, qui les fait encore reconnaître; mais les monticules, les arbres, les murailles prennent une couleur d'ébène, capable d'effrayer les yeux les moins peureux.

Dans les plaines on se retrouve encore, mais dans les montagnes on ne voit pas à mettre un pied devant l'autre, les rochers qui surplombent, les précipices qui s'enfoncent, les mille variations du terrain, revêtent tous une même couleur, c'est noir, noir à faire trembler.

Il y a près d'un siècle, au beau milieu des Pyrénées, à 2 ou 3 lieues tout au plus des frontières d'Espagne, on apercevait une lumière toujours brillante, une sorte de phare, qui semblait uniquement destiné à guider ces braves matelots de terre, qu'on appelle montagnards; je dis matelots; car, qu'on afflote les vagues mobiles de l'Océan, qu'on habite ces vagues immobiles du monde, qui forment les montagnes, n'est-on pas toujours monta-

gnard? Aussi montagnards et matelots se ressemblent par leur bravoure, par leur dévouement et par leurs saintes croyances.

Cette lumière s'apercevait de près d'une lieue, et tout autour d'elle elle éclairait un précipice profond et redoutable, les paysans l'appelaient *Sainte-Notre-Dame*, et les voyageurs étonnés ne marquaient jamais d'en demander l'explication.

Or, l'explication était celle-ci: Au moyen-âge, dans ces temps de foi et de chevalerie, un riche seigneur, chevauchant dans ces montagnes avec demoiselle Dorée sa fille, était arrivé sur le bord d'un précipice escarpé; effrayé par un chamois qui s'était élancé tout-à-coup d'une broussaille, le cheval qui portait la jeune fille avait fait un écart et entraîné son éyènerie dans le fossé; le seigneur avait invoqué *Notre-Dame*, et la demoiselle, demeurant sur son coursier qui s'était tenu sur le coup, n'avait éprouvé aucun accident fâcheux.

En reconnaissance d'une grâce pareille, le seigneur fit bâtir, tout près de ce chemin, une chapelle gothique, dédiée à la reine des anges. Il fit arranger le monument de telle façon, qu'une lampe d'argent, toujours allumée devant la statue de la Vierge, puisse éclairer le petit sentier qui bordait la chapelle et faire voir à tout passant le précipice affreux, béant tout à côté.

Une dotation spéciale permettait à un pieux ermite de vivre dans une petite maison voisine, d'allumer la lampe d'une huile choisie, et de bien veiller à ce qu'elle ne s'éteigne jamais.

Par une nuit du mois de juillet 17... deux hommes enveloppés de grands manteaux, coiffés de ces petits serre-tête de laine qui portent, tous les Espagnols, étaient assis sous un rocher, non loin de la lumière *Sainte-Notre-Dame*, de façon toutefois à n'en être pas éclairés, et, chose bizarre, tandis que tous les habitants de la montagne chérissaient et vénéraient cette clarté, eux la maudissaient et s'en plaignaient avec amertume.

—Stupide chandelle, s'écriait l'un deux dans une langue étrangère!

—On ne pourra jamais rien faire avec cela, répondit l'autre.

—Nous opérerons à une demi-lieue de distance, voilà tout.

—Encore faut-il connaître la montagne, ou nous courons grand risque de nous casser le cou.

Après quelques instants de repos, les deux interlocuteurs, choisissant les endroits les plus sombres, rampèrent dans la montagne comme deux serpents sous l'herbe, et ils disparurent.

II.

Non loin de la chapelle *Sainte-Notre-Dame* était un petit village habité par des bachelons; c'était un village des montagnes, c'est-à-dire d'un aspect pittoresque et saisissant. Les maisons s'y trouvaient bâties sur le rocher, en escalier, en amphithéâtre, et l'on en dit de loin une troupe de voyageurs partis pour aller admirer les beautés agrestes de ces climats, et momentanément assis sur

le flanc des coteaux. Les maisons jetées çà et là, sans ordre, sans symétrie, n'annonçaient ni la pauvreté, ni la richesse; mais personne en les regardant, n'avait l'idée d'en plaindre les habitants. N'est-ce pas souvent dans les positions moyennes, médiocres même, que l'on trouve la tranquillité et le bonheur?

Cependant, si vous étiez entré dans une de ces chaumières, la plus propre, l'une des mieux situées de toutes, vous eussiez vu que partout, partout pénétraient le malheur et les larmes.

Un petit enfant de deux ans râlait dans un berceau; sa mère sanglotait; le père, immobile, les yeux fixés sur son enfant, pleurait silencieusement et malgré lui.

Le père s'appelait Jérôme, la mère Victoire, la petite fille qui se mourait d'une fluxion de poitrine avait le nom de Juliette.

—Ecoute, femme, j'ai une idée: il faut porter la petite à *Sainte-Notre-Dame*, et si la Vierge veut bien nous la guérir, nous lui promettons d'habiller notre enfant tout en blanc pendant au moins sept ans.

—Tu as raison, Jérôme, répondit Victoire en essayant ses larmes avec sa main gauche, et elle tendit la droite à son mari.

Dix fois on s'arrête pour reposer le petit malade de quelques secousses qu'elle éprouve à chaque instant. Jérôme va soulever le voile qui cache la figure de son enfant; et pourtant, mon Dieu!—pour savoir si elle vit encore.

Enfin, les voilà arrivés à la chapelle. La femme s'agenouille tout docement, tend ses bras pour présenter sa fille à la Vierge; elle cherche à faire une prière, mais elle ne sait que pleurer. Jérôme se prosternait par terre; il fait sa demande et formule son vœu, et puis se relevant et s'approchant tout près de l'autel, dans l'espérance sans doute d'être mieux entendu:

Je vous en supplie, *Sainte-Notre-Dame*, s'écrie-t-il, conservez-nous la petite, elle vous aimera bien, soyez tranquille; tout le monde saura,—nous le dirons,—que c'est vous qui l'avez sauvée;—sa guérison vous fera honneur, je vous le jure. Honneur pour vous, profit pour nous. Ce sera comme cette lampe bienfaisante, qui, tout en éclairant votre chapelle, guide tous les voyageurs égarés!

Messieurs les incroyants peuvent plaisanter et se moquer tant qu'ils voudront, ils n'empêcheront jamais un homme de bon sens d'invoquer le ciel et de se prosterner en suppliant, dans les moments d'alarmes et de danger.

Riez, riez! pauvres descendants de Voltaire, vous ne terminés pas la touchante sblimité d'un père et d'une mère priant dévotement pour leur enfant.

La confiance de Jérôme et de Victoire fut récompensée, la petite Juliette, rapportée